

CPU Le mag

N°2 - JUIN 2009



Conférence
des présidents
d'université

L'université est une chance. www.cpu.fr

Brest 2009

L'Université, acteur économique

Territoire, économie et enseignement supérieur : les 10 propositions de la CPU

Innovation : la pertinence territoriale

Proximité ou excellence : faut-il choisir ?



3 QUESTIONS À...
**PASCAL OLIVARD, PRÉSIDENT
 DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE
 OCCIDENTALE**

Contre vents et marées

Pourquoi accueillir le colloque de la CPU ?

C'est pour nous le moyen de rappeler qu'il y a, à Brest, une université de plein exercice. Ce colloque est un élément de rayonnement et de positionnement stratégique, pour la ville comme pour l'université. De fait, l'ensemble de la communauté s'est largement mobilisé pour l'accueillir et le rendre possible... Parce qu'on ne passe pas à Brest comme on passerait par une autre ville, parce qu'il faut y venir, nous nous devons de faire notre possible pour que ce colloque ait lieu, contre vents et marées !

Quelle image en garder ?

Celle, d'abord, d'un colloque extrêmement perturbé et ce, bien malgré nous, par l'occupation des locaux par certains étudiants. Pour autant, il s'est tenu dans son intégralité, ce qui reste pour moi une grande fierté. Les Brestoïses ont su se montrer très réactifs, de façon à ce que la sécurité des congressistes ne soit – à aucun moment - mise en jeu : les présidents ont pu travailler, tous les ateliers se sont tenus, les intervenants se sont exprimés. A posteriori, j'en garde, personnellement, le sentiment très net d'une réussite. Nous avons reçu, de la part des différents participants, de très nombreux témoignages de soutien et de sympathie.

Quel message adresser aux acteurs ?

Je tiens à saluer à la fois mes collaborateurs pour leur forte implication et l'ensemble des congressistes, qui ont su faire front et se montrer solidaires. Nombreux sont les présidents qui m'ont confié que ces tentatives répétées d'obstruction auraient pu avoir lieu, de la même façon, dans leur établissement. C'est arrivé chez nous, hélas, mais nous sommes fiers d'avoir pu permettre le travail et la réflexion des uns et des autres. Ce numéro en est la preuve !



Pourquoi faire cette année un colloque sur le thème de l'université, acteur économique ? Parce qu'il n'y a pas de sujet plus actuel que celui-là. Nous sommes confrontés à une crise considérable, économique, financière, sociale. Si l'université n'en est en rien responsable, comme l'a rappelé le commissaire Figel à l'EUA, elle constitue cependant une partie de la réponse à la crise. C'est ce à quoi nous travaillons, conscients de la nécessité d'apporter aux territoires des éléments de rebond dans la crise actuelle.

Est-il cohérent que l'université, qui se revendique universelle, soit en lien avec son environnement ? Oui. Nous avons la nécessité d'adapter nos connaissances et nos compétences à l'histoire. La recherche et la formation à Brest ne sauraient être exactement les mêmes qu'ailleurs. En cela, l'université joue tout à fait son rôle, celui d'acteur citoyen et d'acteur économique du territoire.

C'est un colloque singulier, dont nous pouvons être fiers. En dépit de tout, il s'est tenu et nous avons travaillé. Je tiens à remercier tous ceux qui y ont contribué, et tout particulièrement Pascal Olivard et son équipe.

**Lionel Collet,
 Président de la CPU**

SOMMAIRE

Empilement des dispositifs : comment le dépasser ?	p. 4
Europe : mode d'emploi d'un exercice commandé	p. 6
Pas de modèle vertueux	p. 7
Innovation : la pertinence territoriale	p. 8
Un centre de transfert dédié aux SHS	p. 9
La Région au cœur de la gouvernance	p. 10
Proximité ou excellence : faut-il choisir ?	p. 12
Les 10 propositions de la CPU	p. 14

Les sigles utilisés sont explicités en page 5

« L'Université, acteur économique »

UN TITRE CHOC, QUE CHACUN ASSUME PLEINEMENT, CEPENDANT, TANT SONT MANIFESTES LE POIDS ÉCONOMIQUE DES UNIVERSITÉS ET LEUR RÔLE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES.



Après les personnels à Poitiers en 2003, la recherche à Bordeaux en 2004, la gouvernance à Metz en 2007, l'Europe et l'international à Lyon (2005), Nantes (2006) et Bruxelles, l'an dernier, rappelle Éric Martin, président de l'université de Bretagne Sud, en ouverture du colloque, la CPU choisit de s'interroger cette année sur la position des universités dans le territoire, « *les relations entre aménagement du territoire, développement économique et enseignement supérieur* ».

La précision est d'importance : ce n'est pas ex abrupto mais bien par le biais de sa position dans le territoire qu'est abordée la relation entre l'université et l'économie, « *ceci en rapport avec nos missions qui sont la production, la transmission et la diffusion du savoir* ». Dans le contexte mouvementé que connaissent les universités, il importait de le rappeler.

L'enjeu, Jacques Fontanille, vice-président de la CPU et président de l'université de Limoges, l'expose de manière très directe en séance plénière : les universités doivent-elles « *continuer à être des réservoirs d'idées, de compétences, de potentiels ou devenir de véritables acteurs, des partenaires dans le développement économique du territoire ?* »

UNE INTERROGATION RÉCENTE...

La question eût semblé incongrue il y a vingt ans. « *Depuis une quinzaine d'années, les universités ont commencé à réfléchir sur leur poids économique propre, leur rôle en tant qu'employeur, en tant qu'institution dans un territoire, rappelle-t-il. Elles ont largement développé la formation professionnelle et ont*

opéré une conversion remarquable en créant des diplômes professionnels, des formations technologiques, jouant ainsi un rôle directement économique. »

... MAIS UN MOUVEMENT DE FOND

Le LMD a encore accéléré la démarche alors que se mettaient en place, parallèlement, différents outils de valorisation et de transfert d'innovation, notamment à l'époque du ministère Allègre.

L'arrivée de la loi LRU n'est donc pas une consécration, précise le vice-président de la CPU, mais un épisode supplémentaire dans le développement de liens avec la société civile et le monde socio-économique. Regrettant que les tenants d'un discours différent sur l'évolution du monde universitaire aient décliné l'invitation au colloque, il estime que l'université vit « *le moment clé d'une réflexion critique, constructive et programmatique sur ses relations avec le monde socio-économique. Alors que les régions elles-mêmes sont devenues de véritables acteurs économiques territoriaux, comment ne pas faire partie de ce mouvement !* » Et de conclure : « *Aujourd'hui, la question n'est plus celle de l'accumulation de formations professionnelles, ni de la transformation des formations généralistes en formations pleinement qualifiantes ; ce n'est pas davantage celle de l'entretien de contrats industriels avec les entreprises. Le véritable enjeu est celui de la passation de conventions partagées, d'échanges équilibrés au bénéfice de toutes les parties.* »

« Nous vivons le moment clé d'une réflexion critique, constructive et programmatique sur les relations avec le monde socio-économique ! »

Jacques Fontanille, vice-président de la CPU, et Éric Martin, président de l'université de Bretagne Sud et président du colloque de Brest

PIERRE MAILLE

président du Conseil général du Finistère

« *Comment parvenir à concilier autonomie, décentralisation, développement territorial et égalité des chances pour tous ? Comment faire en sorte que la décentralisation, qui me paraît indispensable, ne s'accompagne pas d'inégalités ? Sans doute dans la transparence de la répartition des moyens et dans le dialogue. (...) Nos sociétés fonctionnent souvent en privilégiant la réparation à l'anticipation. C'est le cas dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'avenir passe par des choix, des moyens, des postes mais aussi par davantage d'ouverture et de contacts avec le monde économique et les élus locaux.* »

PASCAL MAILHOS

préfet du Finistère

L'université est au centre de notre dispositif éducatif et social. Ce qui se passe aujourd'hui n'est jamais que la traduction des interrogations de nos concitoyens sur leur place dans la société. Le mérite qui est le vôtre est d'accepter que ces discussions interviennent dans vos établissements, dans des conditions qui ne sont pas faciles.

ATELIERS 1 ET 7

« L'innovation ne doit pas être impulsée par un seul ministère, aussi doué soit-il. Elle doit être gérée de façon interministérielle. »



Philippe Bassot, vice-président de CM International, conseil en management, Marie-France Barthet, directrice exécutive du PRES de Toulouse, et Gilbert Casamatta, président de l'INP Toulouse

Empilement des dispositifs : comment le dépasser ?

DE NOMBREUX DISPOSITIFS ONT ÉTÉ MIS EN PLACE, NOTAMMENT DANS LE CADRE DE LA LOI D'ORIENTATION INNOVATION ET RECHERCHE : SE POSE DÉSORMAIS LA QUESTION DE LEUR COHÉRENCE.



« Quand trop de bonnes fées se penchent sur le berceau, les baguettes s'entrechoquent » résume Gilbert Casamatta, président de l'INP Toulouse. Une manière de rappeler que la multiplication des dispositifs peut aussi s'avérer particulièrement contreproductive. Un constat que corrobore le rapport Duport au Conseil économique et social (cf. p. 12) : la France ne fera pas l'économie d'une réflexion sur la coordination interne aux dispositifs.

« Nous ne disposons pas d'une gouvernance nationale de l'innovation, souligne Marie-France Barthet, directrice exécutive du PRES de Toulouse. Les ministères ont des politiques liées à l'innovation, pas nécessai-

rement de synergies. » C'est là que le bât blesse : de nouveaux acteurs ont été désignés par des ministères... qui n'avaient pas communiqué entre eux.

METTRE LE SYSTÈME EN COHÉRENCE

Les Instituts Carnot, les RTRA, les PRES... Si les outils ne se recouvrent jamais tout à fait, « on retrouve, derrière, les mêmes labos, les mêmes acteurs », note Marie-France Barthet. Laboratoires et organismes sont, de fait, tenus de participer à plusieurs instances. « Le croisement de compétences est fou » insiste à son tour Philippe Bassot, vice-président de CM International, conseil en management. « Les agences régionales

de l'innovation (ARI) s'intercalent avec les structures de valorisation, mutualisées ou non. Elles vont dans les laboratoires chercher des compétences spécifiques pour leurs besoins de marchés. »

LES PISTES DE LA DIACT

La DIACT a lancé une étude* pour analyser comment ces outils pouvaient faire sens et système sur un territoire, grâce à l'intelligence des acteurs, même sans avoir été conçus pour cela. L'étude a plus précisément observé la coordination PRES-pôles de compétitivité-RTRA, laissant de côté les Instituts Carnot. « Les pôles de compétitivité ont été créés avant les PRES et, dans

TRANSFERT D'INNOVATION : LES FREINS FRANÇAIS

- Les modes d'évaluation de la recherche publique (qui ne favorisent pas les partenariats technologiques publics-privés)
- L'émiettement (organismes de recherche, RTRA, pôles, etc.) qui affaiblit les universités
- La sous-capitalisation des PME, qui ne favorise pas la prise de risque

la plupart des cas, il n'y a pas de relation forte », résume Marie-France Barthet, directrice exécutive du PRES de Toulouse. Les pôles sont davantage liés avec l'université ou l'école d'ingénieurs partie prenante, sans qu'il y ait, pour autant, de représentation croisée dans les conseils d'administration. « Les conseils consultatifs de site, qui rassembleraient les partenaires autour de la table, sont rares. La marge de progrès est réelle », estime la directrice du PRES.

QUI COORDONNER AVEC QUOI ?

Si le lien entreprises-recherche semble avoir bien fonctionné, notamment grâce au fonds unique interministériel et à ses financements significatifs, c'est moins le cas de la formation. Il n'y a pas forcément eu de lien entre besoins des pôles et formation initiale ou continue. C'est un point d'amélioration évident. Un autre touche la valorisation : elle est tirée par le marché puisque les entreprises sont à la tête des pôles de compétitivité. Enfin, on observe actuellement « une coordination PRES-pôles de compétitivité autour des opérations Campus. Une réflexion est systématiquement menée sur l'intégration des pôles dans la démarche globale ».

L'étude de la DIACT montre une coordination assez faible entre les deux outils du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les PRES et les RTRA. Lorsque les deux sont présents sur le même territoire, ils se développent en parallèle. « Si le ministère envisageait que les RTRA ou RTRS soient les colorations thématiques du PRES, cela reste théorique », affirme Marie-France Barthet. Plus complexe, encore,

la coordination des pôles de compétitivité et des RTRA. « Très naïvement, on pouvait imaginer qu'autour d'un pôle de compétitivité mondial ou à vocation mondiale serait présente une concentration forte de thématiques de recherche... ce n'est pas le cas. »

LA STRATEGIE REGIONALE D'INNOVATION : LA BONNE SOLUTION ?

La nécessité de mettre en cohérence les différents dispositifs se fait désormais plus pressante sous l'impulsion européenne. Dans le cadre des financements Feder, l'Europe souhaite une gouvernance globale des stratégies régionales d'innovation (SRI) (cf. p. 6). Cette démarche de SRI est « une opportunité, certes, mais aussi une contrainte », rappelle Philippe Bassot. Comment augmenter l'impact du potentiel scientifique sur le développement économique ? Comment améliorer les PPP ou promouvoir la création d'entreprises innovantes, gérer les brevets et licences ? Ce sont là les problématiques que doivent traiter les SRI. L'approche globale permet au moins de se poser les bonnes questions (stratégie, objectifs, organisation, moyens), convient le consultant... À condition d'éviter un certain nombre d'écueils : « ne pas confondre la valorisation de la recherche publique et la diffusion de l'innovation au sein des PME plus traditionnelles (pour les faire monter en R&D et en compétences) » ; prioriser l'action des territoires, seule garantie d'efficacité dans un cadre budgétaire restreint ; travailler à la concentration des compétences RH pour mutualiser les expertises.

En matière de leadership, déplore Philippe Bassot, les principaux financeurs sont aussi deux acteurs, l'État et la région. On peut regretter, cependant, que les universités ne soient pas davantage associées : elles devraient être le pivot du système, même si elles ne semblent pas encore armées pour cela, estime le consultant.

Quant au ménage dans les dispositifs, « ce n'est pas à travers le SRI qu'on le fera : fusionner ces structures est avant tout une démarche et une décision politiques ! »

* réalisée par l'École des Mines.

UN PEU D'HISTOIRE

• 1985-2005 : le temps des réseaux, nationaux ou régionaux. C'est l'époque des plateformes, des laboratoires communs et des incubateurs.

• Depuis 2006, le temps des pôles et des territoires :

- Les pôles de compétitivité, sont passés de 15 ou 20 à 71, « au grand étonnement de ceux qui les ont initiés », remarque Marie-France Barthet. Le concept émanait de la DIACT et devait renforcer le trio entreprises/recherche/formation sur un territoire. Les pôles sont désormais gérés par un groupe de travail interministériel, avec un poids important du ministère de l'Industrie. Dans les pôles, l'accent est mis sur les entreprises plus que sur les acteurs de la recherche et de l'enseignement. Leur évaluation montre des financements concentrés sur les pôles mondiaux et à vocation internationale, avec peu de dispersion des fonds.

- Les PRES et les RTRA (réseaux thématiques de recherche avancée), ensuite, créés par la loi de 2006, initiés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

- Les Instituts Carnot, qui impulsent l'innovation mais concernent surtout les laboratoires, et les agences régionales de l'innovation, fondées par les Conseils régionaux.

GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISÉS

- AERES : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
- ARF : Association des Régions de France
- CES : Conseil économique et social
- CETU : Centre d'expertise et de transfert universitaire
- DIACT : Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
- ENS : École normale supérieure
- LRU : (loi) Libertés et responsabilités des universités
- PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
- R&D : Recherche et Développement
- RTRA : Réseau thématique de recherche avancée
- RTRS : Réseau thématique de recherche et de soins
- SHS : Sciences humaines et sociales
- SRI : Schéma régional d'innovation / stratégie régionale d'innovation

Patrice Bailleux,
Direction générale de la politique régionale à la Commission européenne, Unité France (Programme manager)



Europe : mode d'emploi d'un exercice commandé

AU NIVEAU DE L'EUROPE, LE SOUTIEN À L'INNOVATION EST PRÉSENTÉ, DEPUIS LISBONNE, COMME UN FACTEUR ESSENTIEL DE LA COMPÉTITIVITÉ DES RÉGIONS. ZOOM SUR SON PRINCIPAL OUTIL FINANCIER, LE PROGRAMME INTERREG ET, PLUS PARTICULIÈREMENT, LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'INNOVATION.

« Ne négligez pas les fonds structurels : vous avez d'autres relais auprès des institutions européennes mais les moyens substantiels de ces dispositifs méritent d'être utilisés par les universités », conseille Patrice Bailleux, de la Direction générale de la politique régionale à la Commission européenne, Unité France (Programme manager). Ces fonds structurels, dans le cadre d'Interreg IV (2007-2013), mobilisent en effet plus de 44% (347 milliards d'euros) du budget communautaire, avec trois objectifs : Convergence, Compétitivité et Coopération (cf. encadré). Après avoir longtemps favorisé les infrastructures, la politique communautaire met l'accent sur l'innovation. « Concrètement, cela veut dire que 60% des mesures qui composent ces programmes doivent être des crédits fléchés Lisbonne, donc avoir des vocations de développement économique, d'innovation et de la recherche »,

souligne Patrice Bailleux. Dans ce cadre, les États étaient invités à présenter la stratégie d'innovation de leurs régions.

SRI : STRATÉGIE VERSUS SCHÉMA

Attention, « stratégie régionale d'innovation » n'est pas « schéma régional d'innovation »... « Ce dernier a vocation à être exhaustif et indique ce que l'on souhaite faire, quand la stratégie est, elle, liée à des ressources financières limitées et privilégie des axes et des secteurs d'activités », précise Patrice Bailleux.

« Cet exercice a été jugé très insuffisant dans les programmes français, poursuit-il. La Commission a cependant accepté de poursuivre les négociations, sous réserve que les régions refassent l'exercice en profondeur. » Les régions revoient donc actuellement leur copie, assistées par le ministère de l'Industrie, la DIACT et les services de la Commission, l'Adit (Agence pour le développement de l'informa-

tion technologique) en produisant les cadres méthodologiques.

Cela passe d'abord par un diagnostic de la capacité d'innovation de la région, avec des enquêtes dans les entreprises, pour déterminer les capacités de recherche et d'innovation. Si toutes les régions ont désormais quasiment terminé ce diagnostic, la construction de leur stratégie d'innovation est « une étape plus difficile, estime le fonctionnaire européen. Il faut produire des orientations politiques et certaines régions n'ont pas, politiquement, la capacité de faire cet exercice de sélectivité, de sélection. On devra faire des arbitrages au niveau communautaire, qui seront parfois douloureux ».

DES FONDS À CONSOMMER D'URGENCE

« Les crédits existent et sont sous-utilisés », regrette Patrice Bailleux, en s'appuyant sur l'exemple breton : en mars 2009, la Bretagne est à 2 % de programmation des crédits alloués sur la période 2007-2013. « En cette période de crise, il est dommage de voir des moyens financiers mis à disposition par les institutions communautaires et qui ne sont pas mobilisés. »

D'autant que l'argent qui ne sera pas utilisé à n+2 sera perdu. « Une tranche annuelle de crédits alloués doit être consommée au maximum 2 ans après l'année de référence », rappelle Patrice Bailleux. En 2010, certaines régions françaises vont ainsi perdre des crédits parce qu'elles ne les auront pas consommés. Il y a urgence ! « Votre interlocuteur sur ces questions reste le secrétaire général aux affaires régionales, qui manage le programme », précise pour finir le fonctionnaire européen.

INTERREG IV 2007-2013

3 objectifs et une dotation du Feder de 347 milliards d'euros (44% du budget communautaire) sur 7 ans pour la politique de cohésion (27 États membres).

14,3 milliards pour la France

• **Objectif Convergence : 81,5 % soit**

3,19 milliards pour la France (territoires d'outremer)

• **Objectif Compétitivité : 16 % soit**

10,2 milliards pour la France

• **Objectif Coopération : 2,5 % (ancienne action Initiative) soit 872 millions pour la France**

L'EXEMPLE DE LA BRETAGNE

La dotation budgétaire est de 300 millions d'euros pour 2007-2013. Le programme repose sur 5 axes d'intervention (dont 4 fonctionnels).

- Axe 1. Rendre la Bretagne attractive et accessible : prolongement de la ligne TGV jusqu'à Brest (100 millions d'euros. Ce projet sort - exceptionnellement - du cadre des priorités communautaires, les infrastructures n'étant plus prises en compte dans le nouveau Feder) ; création du pôle des Capucins, au centre de Brest, consacré au développement technologique ; certaines aides à la recherche et aux équipements des universités.
- Axe 2. Accroître la compétitivité et la performance économique régionale : soutien au programme recherche/innovation.
- Axe 3. Valorisation des atouts de la Bretagne dans le domaine maritime : soutien du pôle de compétitivité Mer/Bretagne, recherche dans le domaine maritime, Europole mer.
- Axe 4. Préserver l'environnement et les risques naturels : études et travaux de génie écologique, plan régional Oiseaux migrateurs.
- Axe 5. L'assistance technique.

JEAN-PIERRE GESSON, PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

« Il manque une instance de pilotage au niveau des régions, pour créer par exemple les conditions d'un rayonnement international... L'attractivité d'un territoire s'évalue aussi à sa capacité à faire venir des étudiants étrangers. Il y a trop peu de concertation. »

RICHARD MESSINA, PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ D'ÉVRY

« Malgré le fait que mon université soit partie prenante de 5 pôles de compétitivité, du PRES Universud, que nous ayons un réel potentiel de financement et de développement des activités de recherche, j'ai le sentiment d'être plus utilisé pour un pilotage et une gouvernance territoriale que d'y participer comme un acteur à part entière de l'activité économique. Il n'est pas facile, en Île-de-France, de mettre les universités au cœur de la gouvernance ! Et Paris Sud, qui est une université plus ancienne et plus renommée que la mienne, ne me semble pas davantage en capacité d'assurer ce pilotage. Faut-il s'en plaindre ? Notre rôle est-il d'accompagner ou d'assurer la gouvernance du système ? »



L'EUROPE DE LA CONNAISSANCE

« *L'innovation est le partage de savoirs. Ce n'est plus un échange client-fournisseur, mais une coproduction de savoirs entre différents partenaires.* » Jean-Marie Castelain, Policy officer à la Commission européenne, insiste ainsi sur l'effacement de la relation duale au profit « *du partenariat, de la co-invention, du co-développement* ».

CHANGER DE PARADIGME

Jean-Marie Castelain convie dès lors à un changement total de paradigme, l'économie de la connaissance impliquant cette co-production de savoirs, une vision partagée et une gestion en confiance. Ainsi, la Finlande, « *grand vainqueur de l'innovation* », est l'un des premiers pays à avoir développé un concept systémique, sociétal, d'innovation nationale. Cela de façon partenariale, « *avec le bien-être et la santé pour axes de développement, et la croissance pour objectif* ». Or la Finlande, comme la Suède, toujours performante en dépit de quelques indicateurs en berne, sont de taille équivalente à celles de nos régions...

LA FRANCE À LA TRAÎNE

En 2009, l'EIS, *European innovation scoreboard*, tableau de bord de l'innovation européenne en 29 indicateurs, situe la Finlande, la Suède et l'Allemagne comme leaders en cette matière. Sur des dynamiques et des historiques radicalement différents, note Jean-Marie Castelain. Les caractéristiques actuelles : une posture toujours exemplaire en Finlande, des signes d'inertie en Suède, des faiblesses en *high tech* en Allemagne.

Si l'on ne peut véritablement modéliser de système vertueux, on ne peut davantage corréler l'implication d'un pays dans sa recherche et sa performance en termes d'innovation. « *Les pays qui financent le plus leur formation ne sont pas les plus innovants et inversement* », observe-t-il.

L'IMPLICATION CROISSANTE DES COLLECTIVITÉS

Côté français, la dispersion et le cloisonnement des acteurs de la recherche publique apparaissent fortement. La France devrait y travailler et améliorer les synergies entre recherche publique et privée, lance Jean-Marie Castelain, qui prend note, cependant, de l'implication croissante des collectivités territoriales. Il se prend à envisager des dynamiques régionales qui irrigueraient au niveau national, ce que préfigurent, selon lui, les schémas régionaux d'innovation. D'ailleurs, il préconise de « *quitter une logique territoriale pure pour aller vers une logique d'excellence, une logique mondiale qui continue à intéresser la logique territoriale* », à l'instar de la démarche finlandaise.



Nadine Massard, enseignante-chercheur à l'université Jean-Monnet Saint-Étienne, Philippe Dulbecco, président de l'université d'Auvergne Clermont 1, et Khaled Bouabdallah, président de l'université Jean-Monnet Saint-Étienne

Innovation : la pertinence territoriale

QUEL EST LE RÔLE DES UNIVERSITÉS DANS LA DYNAMIQUE LOCALISÉE D'INNOVATION, ET QUELLE EST LEUR CAPACITÉ À PARTICIPER À LA PERFORMANCE DES RÉGIONS DANS CE DOMAINE ?

Le premier constat de Nadine Massard, spécialiste de l'économie de l'innovation, université Jean Monnet - Saint-Étienne, est celui de la concentration géographique de l'innovation. Paradoxal, dans un monde de plus en plus globalisé, et pourtant bien réel. La globalisation de la technologie, les modes de diffusion de l'information scientifique et technologique, l'internationalisation de la R&D et des activités intensives en connaissance, permettent l'accès aux marchés mondiaux, aux technologies de pointe et aux expériences innovantes en matière d'organisation et de marketing. Or cette globalisation s'accompagne d'une très forte concentration géographique de l'innovation, si l'on considère la répartition européenne des dépenses en R&D, et qui apparaît encore renforcée en matière de brevets. « *Quelques pays émergent, quelques régions émergent au sein de ces pays, quelques métropoles émergent au sein de chacune de ces régions* », souligne Nadine Massard.

UN ANCRAGE FORT DANS LES TERRITOIRES

Cela s'explique d'abord par l'attractivité des activités productives. « *L'innovation se fait dans les lieux de production, parce qu'il y a un marché du travail qualifié, des infrastructures de services et de communication, et une demande forte émanant des industries elles-mêmes* », analyse la chercheuse. Mais la comparaison des activités de production et d'innovation montre que les secondes sont encore plus concentrées, territorialement, que les premières. La connaissance se diffuse en partie gratuitement aux acteurs alentour, hors marché. Pour en bénéficier, les entre-

prises ont donc tout intérêt à se localiser à proximité des « *producteurs de connaissance* ». « *La concentration géographique permet à chacun d'améliorer son propre rendement de recherche* », conclut-elle. Et de noter que les enjeux sont fondamentaux : la production d'un brevet intéressant et bien protégé est d'un fort rapport économique. Or ces différents enjeux sont mieux gérés dans une relation de proximité.

LA COURSE À L'INNOVATION

Dans ce contexte, alors que s'accroît la compétition mondiale dans le champ de l'économie de la connaissance, ce sont les régions, et non plus les États, qui sont en concurrence, observe Nadine Massard. On attire des activités de recherche dans des lieux précis, et non au sein d'une nation. Les spécialisations, les hiérarchies régionales évoluent très vite. Et certaines régions émergent dans des pays qui ne sont pas considérés comme avancés. En termes de performance et d'attractivité, les dynamiques locales clairement identifiées font souvent la différence. Les régions ne peuvent donc plus simplement compter

sur leur appartenance à une structure nationale porteuse, aussi solide soit-elle.

DES PARADOXES DIFFICILES À DÉPASSER

Les 12 opérations Campus, les PRES et les pôles de compétitivité à vocation mondiale distinguent 12 à 15 grandes métropoles françaises porteuses. Mais, interroge Agnès Arabeyre, chargée de mission de la DIACT, que se passe-t-il pour les autres niveaux ?

L'un des paradoxes abordés est la tension entre équité/efficacité territoriale. Si l'on démontre l'efficacité de la concentration, faut-il la favoriser pour se positionner au niveau mondial ? Quid, alors, des autres territoires ? À l'inverse, si l'on joue la carte de l'aménagement du territoire, ne risque-t-on pas de perdre la course ? « *Si la concentration est fondamentale pour produire de l'innovation technologique, répond Nadine Massard, ce n'est pas la seule innovation possible.* » L'innovation organisationnelle peut faire vivre les territoires, sans gros moyens en R&D ou grands équipements. Et de conclure : « *Toute innovation part de la matière grise : l'université a un rôle fondamental dans les régions !* »

L'UNIVERSITÉ, AU CENTRE DES DISPOSITIFS ?

L'université apparaît souvent comme un élément d'intermédiation. Parce qu'elle produit et diffuse de la connaissance, qu'elle dispose d'une grande diversité des compétences, l'université a une capacité d'interaction. « *Dans les territoires, elle a souvent cette capacité d'ouverture internationale que n'ont pas beaucoup d'entreprises*, suggère Nadine Massard. *C'est un pont avec les réseaux de recherche internationaux, les réseaux de coopération R&D, entre les secteurs industriels.* » À charge pour elles de cultiver davantage leurs réseaux sociaux, « *ce que savent bien faire les grandes écoles. On en connaît aujourd'hui l'importance dans les processus interactifs d'innovation !* »

Un centre de transfert dédié aux SHS

EN 2007 A ÉTÉ CRÉÉ À TOURS, UN CENTRE D'EXPERTISE ET DE TRANSFERT UNIVERSITAIRE (CETU) DÉDIÉ AUX SHS, L'UN DES TOUT PREMIERS DU GENRE. RETOUR D'EXPÉRIENCE.



Jean-Philippe Fouquet, sociologue et fondateur du CETU ETICS

Sociologues du travail, les deux fondateurs (1) ont d'abord privilégié l'étude de l'impact des innovations techniques sur les métiers, l'emploi et la formation professionnelle. « Notre choix de nous adresser aux TPE / PME s'est avéré gagnant ! », estime le sociologue. Les effectifs sont ainsi passés, en deux ans, de deux salariés en CDD à 3,5 (presque 4) salariés, dont 3 en CDI. « Dans un contexte où les sociologues ont du mal à s'insérer professionnellement, avoir doublé nos effectifs est appréciable ! », se félicite le chercheur.

LES RAISONS DU SUCCÈS

Les atouts du CETU sont à la fois l'originalité de son positionnement, sa visibilité et sa réactivité. Difficile, pour les enseignants-chercheurs qui gèrent de multiples activités, de s'investir dans la veille et la réponse aux appels à projets. Le CETU le fait pour eux : « 100 % de notre temps est consacré à la recherche. Nous pouvons parfaitement répondre à des sollicitations de dernière minute, dans des délais très courts. À ce titre, notre fonctionnement se rapproche davantage de celui des sciences dures. »

L'autre explication de la réussite tient... au « label université », sécurisant pour les acteurs extérieurs : « Il atteste de notre capacité à repérer, au sein de l'université, les forces mobilisables dans les laboratoires. Nous pouvons aussi adapter notre offre méthodologique, ce qui nous distingue des bureaux d'études privés. Il nous est arrivé de changer de méthode en cours d'étude. Une souplesse que les commanditaires apprécient ! »

... ET LES FREINS

« Étrangement, nous avons été perçus par nos collègues de SHS comme des concurrents, regrette Jean-Philippe Fouquet. Certains membres du conseil scientifique (CS) estimaient que nous faisons entrer le privé à l'université. Ce sont les sciences

dures qui ont permis au projet de passer en CS ! » Moins armés structurellement et culturellement pour répondre aux demandes, les laboratoires de SHS dévalorisent souvent la recherche appliquée ou opérationnelle, au profit de la recherche fondamentale. « Il faut montrer aux laboratoires que la recherche appliquée constitue, dans certains cas, une première pierre : certains commanditaires de projets courts se sont ensuite engagés dans de la recherche plus fondamentale, insiste le fondateur du CETU. Nous avons mené, par exemple, une étude pour le pôle européen de la céramique, qui a débouché sur une étude plus vaste sur l'innovation, à la demande de l'agence régionale de l'innovation et du transfert de technologies. »

Le second frein, externe à l'université, tient à la méconnaissance des SHS. « Leur apport concret dans la compréhension et la résolution des problématiques sociétales n'est pas toujours clair et la preuve de leur rentabilité n'est pas immédiate », analyse Jean-Philippe Fouquet. Là encore, il faudra évangéliser les foules.

(1) Christèle Assegond et Jean-Philippe Fouquet.

« Nous ressentons une forte attente, à la fois des chefs d'entreprise et des autres disciplines universitaires peu familières des SHS, comme la médecine ou l'ingénierie, explique Jean-Philippe Fouquet, sociologue et fondateur du CETU ETICS. Ces collègues ont compris la plus-value d'un positionnement sur l'acceptabilité sociale des innovations dans le cadre de réponses à des appels d'offres. » D'où la décision de structurer davantage l'offre de services par la création d'un centre d'expertise et de transfert universitaire spécifique. « Notre objectif était de doter l'université d'un outil complémentaire par rapport aux laboratoires de recherche, précise-t-il. Il s'agissait également de positionner les SHS, cruellement absentes dans certains domaines. »

UNE STRUCTURE QUI EMBAUICHE !

« Statutairement, nous sommes rattachés aux services centraux de l'université et dépendons du service valorisation et partenariat, précise Jean-Philippe Fouquet. Avec une obligation d'équilibre financier et celle de reverser 15 % des contrats à l'université. »

ETICS EN BREF

- La structure : 3 ingénieurs. Spécialisation : SHS, principalement sociologie.
- 4 axes de recherche : l'emploi et la formation professionnelle ; les politiques de développement durable ; les transports ; l'acceptabilité sociale des innovations technologiques.
- 5 missions : expertise, études et recherches ; communication vis-à-vis de l'environnement institutionnel et économique ; guichet unique ; montage de projet ; mission de représentation.

Yves Lichtenberger, président du PRES Paris-Est, et Roger Fougères, vice-président du Conseil régional de Rhône-Alpes et représentant de l'Association des Régions de France (ARF)



« Puisque l'État refuse de coordonner, nous avons décidé de le faire ! »

La région au cœur de la gouvernance

L'IMPORTANCE D'UN ANCRAGE TERRITORIAL EN MATIÈRE D'INNOVATION, LA PERTINENCE DE L'ÉCHELLE RÉGIONALE EN TERME DE POLITIQUE EUROPÉENNE ONT ÉTÉ SOULIGNÉES À MANTES REPRISES AU COURS DU COLLOQUE. UNE PERCHE QUE N'A PAS MANQUÉ DE SAISIR LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE RHÔNE-ALPES ET REPRÉSENTANT DE L'ARF, ROGER FOUGÈRES.

« L'État s'occupe de l'enseignement et de la recherche depuis plus de cent ans et nous en voyons le résultat. Il me semble utile de changer de dispositif régulateur ! lance Jean-Yves Mérimod, administrateur provisoire de l'ENS Cachan. La région ne pourrait-elle jouer ce rôle ? » L'interrogation semble à tous légitime tant est manifeste la montée en puissance des régions en matière d'enseignement supérieur et de recherche. « Il y a quatre ans, on ne comptait que trois vice-présidents recherche et enseignement supérieur pour l'ensemble des régions françaises. Aujourd'hui, elles en ont toutes », constate Yves Lichtenberger, président du PRES Paris-Est. Et de poursuivre : « Bien que les régions n'aient toujours pas de compétences spécifiques en recherche et enseignement supérieur, elles en ont en matière de développement économique, ce qui les place au cœur des politiques concertées de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les collectivités territoriales ont ainsi joué un rôle central dans la création des six PRES hors région Île-de-France. »

IDENTIFIER UN PILOTE SUR LE TERRAIN

Beaucoup d'acteurs, cependant, regrettent l'empilement des dispositifs. « Pour la seule recherche, nous avons en Rhône-Alpes

3 RTRA, 3 RTRS, 15 Instituts Carnot, tous mis en place après la création de clusters de recherche régionaux, en 2004 » pointe Roger Fougères, regrettant ce « foisonnement contreproductif », avant de lancer : « Puisque l'État refuse de coordonner, nous avons décidé de le faire pour permettre une vraie complémentarité des appels à projet. » L'ARF demande une décentralisation des moyens et des compétences dans le domaine de la recherche et de l'innovation, en relation avec les établissements autonomes, « afin de pouvoir poursuivre ce partenariat exemplaire et identifier un pilote sur le terrain ».

Pour que les régions deviennent l'autorité régulatrice, il faut un transfert de moyens... « Lors de la discussion de la loi LRU, nous avons proposé que les régions, ou groupes de régions, établissent des schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, déclinés sous forme de contrats, et qu'avant leur mise en place, il y ait coordination entre les contrats négociés avec l'État et ceux négociés par les régions, rappelle Roger Fougères. Cela aurait permis une complémentarité entre la stratégie de l'État et celle des régions. » L'amendement a été rejeté sous prétexte que les établissements autonomes pouvaient l'initier

d'eux-mêmes. « Certes, mais il aurait eu le mérite de rassembler, autour d'une même table, les établissements et les deux principaux financeurs, les régions et l'État », défend Roger Fougères. Pour renforcer le lien entre l'offre de formation et la demande, l'ARF souhaite que les formations, au niveau licence tout du moins, soient dans le PRDF (Plan régional de développement des formations) des régions.

UN ÉTAT GARANT DE L'ÉQUITÉ ?

Si le risque afférent est bien celui de l'inégalité entre régions riches et pauvres, « le rôle de l'État pourrait être précisément de les compenser, suggère le représentant de l'ARF. Si l'État doit conserver un rôle, c'est bien celui de veiller à ce qu'il n'y ait pas de disparité sur l'ensemble du territoire national ».

Et Christian Forestier, administrateur général du Cnam, d'ajouter que « si l'on observe l'engagement des régions sur les vingt dernières années, on constate qu'il n'y a pas de corrélation entre leur richesse et leur engagement en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Contrairement aux idées reçues, certaines régions riches, comme l'Île-de-France, se sont faiblement engagées. D'autres, moins riches, comme



SCHEMA REGIONAL RHONALPIN : MODE D'EMPLOI

Dès 2004, a été co-construit, en Rhône-Alpes, un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec deux maîtres d'ouvrage, la région et les universitaires. Ce schéma régional, qui comporte quatre volets (enseignement supérieur, recherche, transfert de connaissances, diffusion de la culture scientifique), a été décliné sous forme de contrats pluriannuels. Les établissements ont soumis à la région des projets pour décliner le schéma régional. « Ces documents ont été évalués par des experts extérieurs, explique Roger Fougères. Des rencontres ont eu lieu avec les chefs d'établissement pour améliorer ces projets, ce qui représentait un travail d'ingénierie important. »

4 PRIORITÉS POUR LA FORMATION

- l'accueil des publics diversifiés
- le soutien à la pédagogie et aux offres nouvelles de formation
- l'internationalisation (11 000 bourses de mobilité sont à disposition des établissements, presque autant que celles de l'État)
- l'aménagement du territoire

5 THÈMES POUR LA RECHERCHE

- les micro-nanotechnologies
- les sciences du vivant
- la chimie verte et l'environnement
- l'ingénierie et les énergies renouvelables
- les SHS

Budget : 140 millions d'euros par an (30 % du budget régional hors compétences dévolues aux régions par les lois de décentralisation). « C'est notre 1er budget, le 2e étant celui de la culture et le 3e celui de l'environnement. Le budget de la recherche a été multiplié par 2,5 depuis 2004, celui de l'enseignement supérieur par 1,5. À eux deux, Rhône-Alpes et le Grand Lyon financent l'ensemble du PRES de Lyon qui s'est étendu à Saint-Étienne », rappelle Roger Fougères, précisant qu'une évaluation de ces politiques est prévue au bout de dix ans.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'apport des universités en matière de formation professionnelle est rarement pris en compte dans les schémas régionaux de formation ou de stages. Tout se passe comme si la formation professionnelle s'arrêtait au niveau V. On en vient parfois à se demander si les vice-présidents à la formation et les vice-présidents à l'enseignement supérieur se rencontrent... Les régions ont indéniablement un effort à faire sur ce plan.



Christian Forestier, administrateur général du Cnam

la Picardie, se sont engagées davantage. Quant à la corrélation politique, elle n'est pas plus évidente. »

Une fonction de régulation que l'État n'assume peut-être pas tout fait : « L'ARF n'est pas opposée à ce que dix sites soient des têtes de réseau nationales... si des moyens sont également accordés aux autres sites ! » insiste Roger Fougères, avant de s'inquiéter de voir « se dessiner une France de type PLM (Paris, Lyon, Méditerranée) avec, autour, le désert. Une telle répartition est source d'inégalités. Un État stratège doit garder une fonction dans ce domaine, même s'il peut y avoir des régulations partielles émanant des entités régionales. »

MICHEL ROUX

directeur du développement de la Banque Populaire Val de France

« L'université permet de nourrir la création de richesses de nos territoires »



LE PROJET

Nous avons décidé d'être systématiquement membre bienfaiteur des fondations des universités de notre périmètre, Poitiers,

Tours, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, Orsay et Orléans, au fur et à mesure qu'elles se créent. Dans un premier temps, la fondation est l'occasion de fédérer des acteurs économiques d'horizon différents, de créer des liens et de mieux se connaître. Nous pourrions ensuite envisager des partenariats d'entreprises, tant en matière de formation, avec des stages d'études, par exemple, qu'en terme de partenariat financier, dans le cadre de partenariats public privé (PPP).

LES MODALITÉS

Nous soutiendrons les établissements de façon équitable et donnerons la même somme à tous, à savoir 30 000 euros sur 3 ans. Les universités sont elles-mêmes soucieuses de cet équilibre entre elles.

LES RAISONS DE CE PARTENARIAT

La loi LRU nous a fait, nous aussi, réagir. Elle améliore notamment la gouvernance des universités. Avec son conseil d'administration, le président porte désormais des projets de développement comme toute entreprise doit savoir le faire. Et ce sont des problématiques dans lesquelles nous nous reconnaissons. Ce soutien aux établissements était aussi, pour nous, une façon de sortir de partenariats traditionnels en tuyaux d'orgue (avec les enseignants-chercheurs, avec les étudiants, etc.). Cela nous offre l'opportunité de décrocher et de repenser nos partenariats de façon plus transverse. Enfin, nous sommes une banque régionale, ce qui n'est pas neutre dans notre réflexion. Notre prospérité et notre développement tiennent à la qualité des entreprises de notre région, à leur capacité de capter de la main d'œuvre formée en proximité. Ce qui valorise les ressources territoriales est bénéfique pour les banques. Or, l'université permet de nourrir la création de richesses de nos territoires. La soutenir, c'est bel et bien, au final, une stratégie gagnant-gagnant.

PLÉNIÈRE 3 - ATELIER 9

«Affirmer que l'université est insérée dans un tissu économique, avec lequel elle doit être en articulation, ne signifie pas vendre l'université ! »



Promixité ou excellence : faut-il choisir ?

Francis Godard, président de l'université Paris-Est Marne-La-Vallée

QU'IL EST SUBTIL, LE POINT D'ÉQUILIBRE ENTRE PROXIMITÉ ET EXCELLENCE. TENACE AUSSI, TANT IL TITILLE ET AIGUILLONNE LES DÉBATS. UNE RÉFLEXION HAUTEMENT STRATÉGIQUE QUE DOIT MENER LA CPU, FAUTE DE QUOI D'AUTRES RISQUENT FORT DE LA MENER POUR ELLE.



« À eux seuls douze sites concentrent plus de la moitié des étudiants français, remarque Daniel Filâtre, président de l'université Toulouse 2 Le Mirail. 90 sites en regroupent 3 à 4 %. Comment traite-t-on cette différenciation ? Privilégie-t-on quelques très grands sites ou admet-on une approche politique du développement universitaire territorial ? » La question est posée et Francis Godard, président de l'université Paris-Est Marne-La-Vallée, n'aura de cesse de le rappeler tout au long des débats : la CPU doit « dépasser le constat de la diversité et le refus d'un modèle unique pour se montrer proactive sur le sujet, sans quoi d'autres le feront à sa place ! » Jean-Pierre Dupont, préfet et ancien délégué interministériel à

l'aménagement du territoire, aujourd'hui membre du Conseil économique et social et auteur d'un rapport sur le sujet (1), reconnaît pourtant que « l'exercice n'est pas facile pour les présidents, qui sont confrontés à ce défi sur le terrain ».

QUEL AVENIR POUR LES ANTENNES ?

« Nous ne sommes plus dans une réponse d'urgence à des problèmes de flux. Les antennes traditionnelles, dupliquant ce qui se fait sur les sites mères, correspondent à une phase dépassée, reprend André Lespagnol, vice-président de la Région Bretagne et représentant de l'ARF. Cela a été traité, en Bretagne, par la création de la quatrième université de Bretagne Sud, réunissant les

sites de Vannes et Lorient. » Le but n'est pas de réduire le nombre d'implantations exerçant des activités de recherche et d'enseignement supérieur mais de trouver ce qui convient à chaque territoire, en fonction de son environnement économique et de ses potentiels. Chaque site, même majeur, doit être spécifié. « Nous devons gérer une contradiction entre le nécessaire maintien de sites spécifiés et l'obligation d'une coordination pour maintenir une masse critique. Mais cette contradiction est dynamique. Il faut se donner les moyens de la gérer de façon positive », estime André Lespagnol, qui reconnaît volontiers que cela fait débat : « J'entends déjà certains universitaires ou élus des grandes villes rétorquer

que les moyens mis à Pontivy ou à Quimper seront enlevés à Rennes ou à Brest.»

Jean-Pierre Duport abonde dans ce sens : si aucune nouvelle implantation universitaire ne lui semble justifiée, il n'y a pas « à envisager, de manière autoritaire, la fermeture d'implantations universitaires et notamment d'antennes ». Ce sont bien leur caractérisation, la valorisation de leurs spécificités qui les rendront attractifs, avec un effet d'entraînement sur le tissu économique. Cela passe par une évaluation qui « devrait être menée par l'AERES », suggère-t-il.

Francis Godard y voit « une conception très ouverte des territoires, à l'antipode de tout maillage », rappelant combien il

serait dangereux de « découper le système par strates territoriales rigides ». Les PRES constituent ainsi, selon Jean-Pierre Duport, une bonne réponse à l'articulation entre ces exigences de proximité et d'excellence, à condition de n'être pas uniformes, « monocolores ». Il n'y a pas de standard (métropolitain, régional, interrégional, etc.), il n'y a pas de « bon PRES », dit Jean-Pierre Duport, qui souligne sur la diversité des configurations universitaires.

(1) Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence, CES, février 2008. www.diact.gouv.fr/IMG/Fichiers/KIOSQUE/2008/CES_rapport_DUPORT_ESR_2008.pdf

CAMPUS : UN INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE POUR LES COLLECTIVITÉS



Le rapport du CES livre des propositions sur la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation, et préconise ardemment la coopération entre État, collectivités territoriales et universités. S'il souligne la qualité du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche de Rhône-Alpes, c'est pour mieux affirmer que chacun a sa propre réponse sur une situation territoriale donnée, dès lors qu'elle privilégie l'articulation des acteurs et des dispositifs, chacun dans son rôle et ses compétences. Jean-Pierre Duport imagine volontiers les pôles universitaires « comme de véritables campus », au sens « d'un lieu territorial universitaire » où l'insertion sur le territoi-

re est prise en compte. Et où l'intervention et l'investissement des collectivités locales trouveraient toute leur pertinence, dans le lien entre le tissu économique, politique et universitaire. L'État se défait parfois de ses responsabilités financières, or les problèmes de logement, de transport, d'urbanisme sont réels, ajoute le rapporteur. Autant de préoccupations qu'il importe d'ailleurs, selon lui, d'englober dans une stratégie de qualité de vie, au profit de l'ensemble de la communauté universitaire.

INSERTION PROFESSIONNELLE : IMPÉRIEUX OBJECTIF

« Sur la recherche d'articulation entre proximité et excellence, l'insertion professionnelle est une finalité à ne jamais omettre. Il ne s'agit pas de placer l'université dans une logique de marché mais de trouver l'articulation entre l'implication des enseignants dans l'orientation professionnelle de leurs étudiants et l'appui sur des professionnels dédiés : c'est un élément important de coopération avec les régions. »

DROITS D'INSCRIPTION : PAS DE LANGUE DE BOIS

« S'il n'est pas illogique de demander aux étudiants de participer davantage aux frais de scolarité, ces participations doivent être modulées selon les ressources et assorties d'une véritable aide sociale aux études », précise le rapport du CES. Son auteur estime qu'il se situe dans une logique de pragmatisme. « Pour tenir les deux extrémités de l'excellence et de la proximité, la langue de bois est bannie. »

UN PEU D'HISTOIRE

- 1985-1995 : prolifération des antennes universitaires, sous la pression des collectivités, des flux étudiants et la démocratisation de l'accès à l'université.
- 1989-1990 : Université 2000 (Jospin-Allègre). Les régions et l'État participent au financement sans pour autant développer une stratégie.
- Depuis 2000 : phase nouvelle (stabilisation des effectifs, stratégie de Lisbonne). Les régions intègrent la logique de l'économie de la connaissance et retrouvent un rôle important, qu'elles n'avaient pas au début des années 1980.



L'ÉTUDIANT ENVIRONNÉ

« Sans une vie étudiante bien pensée, ce sera la mort de la recherche et de la formation dans les universités. À force de brandir la recherche sans regarder le reste, nous risquons de nous retrouver un jour... sans étudiant pour l'alimenter. C'est déjà un problème, notamment dans le secteur des sciences dures. Il s'agit en conséquence de considérer globalement - et au même niveau - la recherche, la formation et la vie étudiante.

Les étudiants doivent être intégrés par l'université dès leur arrivée, avec un package comprenant le Crous, l'université, la ville, la région. Il faut penser l'étudiant dans sa globalité. C'est le concept de "l'étudiant environné", première garantie du maintien de la recherche et de la formation universitaire ! »

Camille Galap, président de l'université du Havre et de la commission Vie étudiante de la CPU

SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS

1 DIVERSITÉ, HIÉRARCHIE ET RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION UNIVERSITAIRE DANS LA CHAÎNE DE L'INNOVATION ET DE LA CRÉATION DE VALEUR

L'éclosion et la multiplication d'entités dédiées notamment à la valorisation de la recherche : PRES, Saic, DMTT, Carnot, Pôles de compétitivité, RTRA, Incubateurs, Oséo, Agences, nouveaux instruments de l'ESR, posent la question de la cohérence et de la gouvernance des dispositifs territoriaux, car elles induisent redondance, concurrence, voire antagonisme, entre eux.

Dans ce contexte, les universités sont interpellées sur leurs rôles et leur place dans la chaîne de l'innovation, et par là même dans le développement économique notamment local :

- formation de personnel hautement qualifié,
- production de résultats de recherche,
- détection, inventions et diffusion de savoir-faire,
- création d'activités et d'entreprises de haute technologie. Que ce soit en termes de reconnaissance politique de ces apports, ou en termes de retours financiers, cette contribution est inégalement prise en considération. La place, le rôle et l'apport de chacun étant clairement défini, le modèle économique retenu étant explicité, les financements accordés à la recherche universitaire apparaîtraient alors comme des investissements dont on peut apprécier le retour sur un territoire, à moyen et long terme.

PROPOSITION 1

ÉLABORER DES SCHÉMAS RÉGIONAUX D'ORGANISATION, DE GOUVERNANCE ET DE PROSPECTIVE DE L'INNOVATION.

L'université sera considérée comme un acteur central de l'innovation. Cela implique notamment :

- de développer les plateformes technologiques au-delà des IUT et écoles, de reconnaître l'innovation dans les domaines des services, de l'organisation humaine et sociale ;
- de procéder dans chaque territoire à une analyse du système d'acteurs qui concourent à la création de valeur, au développement de hautes compétences, et à la diffusion de l'innovation dans le domaine des hautes technologies, pour aboutir à un choix de gouvernance susceptible de faciliter une coopération durable entre acteurs publics, acteurs privés et structures de recherche au sein d'entités partenariales.

PROPOSITION 2

OPTIMISER LES CIRCUITS DE FINANCEMENT ET DE RETOUR SUR INVESTISSEMENT, FONDÉS SUR LE CHOIX D'UN MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'INNOVATION ADAPTÉ À CHAQUE SITUATION RÉGIONALE.

La comparaison des différents modèles européens montre que la France ne propose pas actuellement de modèle national clairement affirmé, et que le choix doit donc être fait, actuellement, à hauteur régionale ou interrégionale ; ce choix est indispensable pour que l'ensemble des acteurs soient en mesure de se coordonner, de compléter les éléments manquants dans la chaîne de l'innovation.

Par ailleurs, il est illusoire d'attendre un auto-financement de l'innovation, et par conséquent les pouvoirs publics doivent consacrer les financements nécessaires à entretenir la détection de projets et leur maturation.

2 LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Les études prospectives quant au futur marché de l'emploi jusqu'en 2020 font apparaître une expansion de l'emploi dans des professions hautement qualifiées. L'université, par la place centrale qu'elle occupe dans le triangle de la connaissance (formation, recherche et innovation), a donc un rôle primordial à jouer dans ce domaine.

Dans les nouveaux dispositifs mis en place pour développer la compétitivité des territoires, notamment les Pôles de compétitivité, les formations supérieures sont rarement considérées comme un vecteur dynamique dans la co-évolution des partenaires ; on se satisfait au mieux de disposer localement d'un vivier de cadres ingénieurs, mais sans prendre toute la mesure du rôle de la formation par la recherche dans l'avenir de la recherche et de la valorisation elles-mêmes.

En outre, on constate que dans la formation professionnelle continue, la part de la formation universitaire progresse peu, tant au regard des effectifs que des différentes sources de financement. L'augmentation de cette part est pourtant essentielle pour que la formation professionnelle se développe au-delà de l'adaptation à l'emploi existant et du développement personnel, et se consacre aussi à l'ajustement prospectif des compétences et des connaissances aux technologies et aux usages de demain.



PROPOSITION 3

CRÉER DANS TOUTES LES RÉGIONS DES OBSERVATOIRES RÉGIONAUX DES COMPÉTENCES, EMPLOIS ET MÉTIERS.

L'université sera un acteur majeur de ces observatoires, notamment au travers des Observatoires universitaires, et des Bureaux d'aide à l'insertion. Leurs missions seront :

- de dresser dans chaque territoire une cartographie des acteurs qui travaillent sur la relation emploi / formation, précisant sous quel angle ils abordent chacun cette relation (Formation initiale ou professionnelle, diplôme-compétences-certifications, par secteur-général, adaptatif ou prospectif) ;
- d'établir la prospective sur l'emploi et les métiers, prenant en considération la part de l'innovation et de la recherche dans les profils d'emplois (et donc de formation) au moins à moyen terme ;
- de mieux intégrer les universités dans la formation professionnelle continue gérée par les régions.

PROPOSITION 4

INITIER ET DÉVELOPPER DANS TOUS LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ DES ACTIONS CONSACRÉES À LA FORMATION,

y compris dans le domaine SHS, et notamment à la formation par la recherche, sa valorisation et son évolution, reposant sur une collaboration active avec les universités, au niveau des masters aussi bien que des Ecoles Doctorales.

3 LES RELATIONS UNIVERSITÉS - ENTREPRISES

Les universités ne peuvent assurer seules les nouvelles missions qui leur sont confiées, et en particulier la mission « insertion professionnelle », apparue dans le Code de l'Éducation. Elles ont besoin des entreprises : si l'insertion professionnelle devient officiellement une mission du service public d'enseignement supérieur, alors elle doit faire l'objet, symétriquement et collectivement, d'un engagement citoyen de la part des employeurs.

Cette évolution ne peut reposer sur des partenariats ponctuels, sur la construction de formations spécifiques ou sur la passation de contrats de recherche, et plus généralement sur une relation demande/réponse unilatérale. L'établissement de partenariats inscrits dans la durée est désormais indispensable ; il peut s'exprimer à travers des dispositifs existants ou à construire: fondations, conventions cadre avec des branches professionnelles, etc. Mais l'objectif à atteindre est celui de partenariats d'échanges équilibrés, où l'ensemble des apports de chacun seront explicités : apports en termes de qualifications et de compétences, de prestations et de transferts de technologie ou de savoir-faire, en termes de contribution aux formations, d'offre de stage, d'emploi et de financements, etc.

Par ailleurs, le modèle propre à la France, qui a privilégié jusqu'alors l'investissement des entreprises dans les formations dispensées par des écoles et des instituts, en délaissant les filières universitaires, trouve aujourd'hui ses limites. Un nouveau paysage se met en place, où les universités sont au cœur des formations supérieures et de la recherche, qui implique une recomposition des partenariats et des investissements privés.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la taxe d'apprentissage, elle doit trouver toute sa place dans ces partenariats et ces échanges équilibrés et bilatéraux, et dans cette perspective, elle ne peut plus être massivement contrôlée par des organismes collecteurs qui ont parallèlement des liens structurels ou privilégiés avec une petite partie des organismes de formation.

PROPOSITION 5

SÉPARER LES ORGANISMES COLLECTEURS DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE, D'UNE PART, ET LES ORGANISMES DE FORMATION QUI EN SONT BÉNÉFICIAIRES, D'AUTRE PART.

Cela implique entre autres de mettre en place un nouveau dispositif, qui confère notamment aux conventions bilatérales déclinées à partir de la Charte Nationale une fonction décisive dans la répartition annuelle.

PROPOSITION 6

RECONNAÎTRE LE DOCTORAT (OBTENU EN FORMATION INITIALE OU EN FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE) DANS LES CONVENTIONS COLLECTIVES.

PROPOSITION 7

ACCROÎTRE SIGNIFICATIVEMENT LE NOMBRE DE FONDATIONS PARTENARIALES,

pour atteindre à moyen ou long terme une centaine de fondations, qui serviront principalement de support pour des laboratoires mixtes (université/entreprise), des chaires et doctorats d'entreprise.

4 ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT ET IDENTITÉ TERRITORIALE

Au sein de leurs territoires, les universités ou les PRES sont souvent confrontés avec des logiques de coopération portées par les collectivités locales ou territoriales ou par d'autres opérateurs de la coopération internationale. En outre, c'est dans la logique induite par les programmes communautaires que d'inciter les stratégies régionales à privilégier la concertation entre régions, universités, pôles de compétitivité et entreprises, tous étant susceptibles de bénéficier des fonds communautaires (Fonds structurels, PCRD, CIP).

L'Université est un acteur reconnu de l'attractivité des territoires, mais ces nouveaux modes de structuration de l'action européenne et internationale imposent de dépasser cette reconnaissance symbolique et de principe, pour s'interroger sur la manière dont les établissements universitaires seront réellement et structurellement impliqués dans la conception, la gestion et les financements associés à l'« attractivité » européenne et internationale.

La convergence entre les établissements d'enseignement supérieur, les collectivités et les partenaires socio-économiques d'un même territoire, dans le domaine de la politique internationale, étant un principe admis, la participation des universités à cette politique ne peut désormais être conçue que sur la base d'objectifs territoriaux partagés, déclinés en actions et programmes multilatéraux et conventionnés.

La contribution des universités à l'attractivité d'un territoire résulte principalement du fait qu'elles assurent au long terme la présence physique d'acteurs humains et économiques, personnels de l'université, mais surtout étudiants, qui constituent pour le territoire une richesse indéniable.

L'apport économique d'une université sur un territoire a été largement démontré sur bien des aspects : par son rôle d'employeur, souvent un des premiers employeurs de l'agglomération, par l'effet de levier de son activité de recherche et d'innovation sur les entreprises, mais aussi par la population étudiante qu'elle accueille. Mais au-delà du constat, encore faut-il savoir valoriser cet apport, et en faire un support dynamique

de l'attractivité et du développement.

C'est alors que se posent, pour tous les domaines de la vie universitaire et en particulier de l'accueil et de la vie quotidienne des étudiants, des questions de responsabilités institutionnelles, de compétences politiques, et de périmètres d'action. Qui gère et impulse l'activité économique, culturelle et sociale des étudiants dans la cité ? Comment est-elle prise en compte dans la politique de la ville ? Comment faire converger les acteurs qui sont en charge de ces questions (Agglomérations, Universités, Crous, associations d'étudiants engagés, etc.) ?

PROPOSITION 8

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES SCHÉMAS DIRECTEURS RÉGIONAUX DE LA VIE ÉTUDIANTE, QUI IMPLIQUERONT L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES, AUTOUR DES UNIVERSITÉS, ÉCOLES ET CROUS.

- Ces schémas directeurs de la vie étudiante, comprendront tous les aspects touchant au logement, aux déplacements, à l'accessibilité, aux activités culturelles et sportives, et à la politique sociale à destination des populations étudiantes.

- Ils seront intégrés dans les politiques respectives des universités et des agglomérations, notamment dans les programmations contractuelles qu'elles sont conduites à mettre en œuvre, ensemble (sous forme de contrats d'objectifs), séparément (par exemple dans les contrats quadriennaux des universités), ou avec d'autres partenaires (par exemple dans les CPER et les Plans Campus).

- Pour la réalisation d'actions plus spécifiques (étudiants internationaux, étudiants handicapés, etc.) des conventions thématiques multilatérales peuvent être envisagées, comme déclinaisons pratiques de ces schémas directeurs.

Enfin, *last but not least*, l'intégration des universités dans leur territoire, et en retour, leur imprégnation par l'identité culturelle

et historique de ce territoire, conduisent à interroger le principe d'universalité qui est attaché à l'Université, dans ses traditions, dans ses valeurs fondamentales, en regard de sa mission de service public, et de sa participation à la mission régaliennne de l'État dans le domaine de l'éducation et de la recherche.

Chaque territoire (région, site, département, inter-région) a des configurations particulières : situations géographiques, démographiques, économiques, qui conduisent à des différenciations, et qui constituent ainsi un système interdépendant de ressources et d'opportunités, d'une part, de contraintes et de pressions structurelles, d'autre part, dans lequel chaque université doit inscrire sa politique tout en affirmant son identité. L'adaptation des universités aux spécificités des territoires ne peut pas être contradictoire avec leur rôle de service public national d'enseignement supérieur et de recherche, avec leur mission en matière d'égalité des chances sur l'ensemble du territoire national, dès lors que ce rôle et cette mission sont clairement assumés comme des volontés politiques exprimées au sein de chaque territoire. La CPU affirme son attachement au service public national de l'enseignement supérieur et de la recherche et rappelle la responsabilité de la nation dans l'accomplissement de cette mission. La CPU doit aussi être la garante de l'équité afin de permettre à tous les établissements sur tous les territoires de permettre l'égalité des chances dès lors que ce rôle et cette mission sont clairement assumés comme des volontés politiques exprimées au sein de chaque territoire. Les soutiens des collectivités ne devront nullement favoriser un désengagement de l'Etat, mais permettre l'obtention de moyens complémentaires mais non substitutifs aux moyens publics, en les adaptant aux spécificités territoriales.

Mais cela implique alors que la différenciation territoriale des universités soit prise en considération par la tutelle nationale, qui doit clairement et durablement statuer sur la distribution régionale de l'« universel », et concrètement, se prononcer à moyen et long terme sur le ou les types d'universités qui doivent perdurer et se développer dans les territoires.

Toute université doit être UNE Université, cela va sans dire, mais mieux encore si les Régions l'affirment toutes ensemble, avec la CPU.

En ce sens, l'Etat ne joue pas actuellement un rôle très lisible dans la définition de la carte universitaire ; à travers diverses mesures législatives et budgétaires, il donne à entrevoir des politiques d'aménagement de la carte universitaire qui ne sont pas sans contradictions ; de ce fait même, il incite à la projection de plusieurs scénarios d'aménagement alternatifs, dans une confusion qui ne facilite pas la conduite raisonnée et projective de politiques de développement universitaire sur le long terme.

Pour ne prendre pour exemple que la réforme du modèle de répartition nationale des dotations aux universités, il apparaît aujourd'hui que plusieurs de ses éléments comme l'existence (ou pas) d'un socle de financement non proratisé, la prise en compte (ou pas) des coûts réels, le poids relatif des licences et des masters dans le modèle de répartition, le nombre de diplômés en master, la performance en recherche, entre autres, ont un effet décisif sur le profil à moyen et long terme des universités, notamment les universités pluridisciplinaires implantées dans les régions françaises.

PROPOSITION 9

DÉFINIR NATIONALEMENT UN MODÈLE FRANÇAIS POUR LES UNIVERSITÉS, POUR LEQUEL L'ÉTAT DOIT PLEINEMENT JOUER SON RÔLE RÉGULATEUR ASSURANT RÉELLEMENT L'ÉQUITÉ TERRITORIALE, ET UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES DIFFÉRENTS SITES UNIVERSITAIRES.

PROPOSITION 10

DANS CETTE PERSPECTIVE, UNE RÉFLEXION COORDONNÉE POURRAIT ÊTRE CONDUITE, À L'INITIATIVE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ,

et associant l'ensemble des partenaires territoriaux des universités, notamment l'Association des Régions de France et l'Association des Maires des Grandes Villes de France.

Cette initiative pourrait donner lieu à une large consultation nationale, sous diverses formes, et déboucher sur la rédaction d'un document de synthèse fixant les critères et les conditions du développement des universités dans tous les territoires ; cette réflexion devra prendre en compte notamment :

- les divers paramètres et modes de calcul utilisés pour la répartition des dotations nationales aux universités ;
- les rôles respectifs des EPSCP, des Ecoles, des PRES, des RTRA, ainsi que l'avenir de leur gouvernance globale ;
- les principes partagés des implantations universitaires du futur.

Ces 10 propositions ont été énoncées à l'issue des travaux du colloque de Brest, le 27 mars 2009. Elles sont publiées ici, sous réserve de leur approbation définitive par l'assemblée plénière de la CPU. Les Actes du colloque de Brest seront publiés à l'automne 2009.

REMERCIEMENTS

- à **Éric Martin**, président du colloque et président de l'université de Bretagne Sud,
- à **Pascal Olivard**, président de l'université de Bretagne occidentale et son équipe,
- à **Annie Edery**, chargée de mission CPU, ainsi que l'ensemble de l'équipe permanente de la CPU,
- aux partenaires du colloque de Brest : les Banques Populaires, la GMF, la Caisse des Dépôts et la MGEN.



CPU Le mag est une publication de la Conférence des présidents d'Université.

Directeur de la publication : Lionel Collet

Edition : Pôle communication de la CPU

Réalisation : Verbatim. Karine Jacov, chef de projet, et Laurence Peltier

Création et mise en pages : Commevisuels, Jean-François Treillou.

Photos :

CPU, Benjamin Deroche.

© CPU - Juin 2009 – ISSN en cours

CPU 103 Bd Saint-Michel 75005 Paris
www.cpu.fr